

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES**

**SECRETARIAT PERMANENT DE LA
STRATEGIE DE REDUCTION DE LA
PAUVRETE (SP/SRP)**

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

**PREMIER RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DE LA
STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

Conakry, Avril 2004

Table des Matières

Introduction	1
1 Contexte de mise en œuvre de la SRP	2
2 La mise en œuvre de la SRP	3
2.1 Accélération de la croissance (Axe I)	3
2.1.1 Gestion macro-économique	3
2.1.2 Réforme des entreprises publiques et désengagement de l'Etat	4
2.1.3 Développement des infrastructures de base	5
2.1.4 Appui aux secteurs porteurs de croissance	8
2.2.1 Education	11
2.2.2 Santé	14
2.2.3 Habitat et assainissement	17
2.3 Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines (Axe III)	18
3 Les leçons tirées de la mise en œuvre de la SRP:	19

Table des Annexes

Annexe I	Mobilisation des ressources PPTÉ et leur utilisation	23
Annexe II	Le processus de formulation et de mise en œuvre de la SRP	25
Annexe III	Le Système de suivi et évaluation de la stratégie	29

Introduction

La Guinée a entamé en 2000 le processus de formulation et de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Au terme de 2 ans de réflexions et de concertations impliquant l'ensemble des acteurs de la vie nationale, la SRP finale a été adoptée par le Gouvernement en Janvier 2002.

L'objectif général de la stratégie est la réduction significative et durable de la pauvreté en Guinée, à travers l'augmentation des revenus et de l'état de bien-être des populations, notamment des plus pauvres. Parmi les objectifs quantitatifs, on peut noter :

A moyen terme (2002-2005):

- réaliser un taux de croissance annuel moyen du PIB de 5% en terme réel entre 2002 et 2005, contre 3,7% entre 1996 et 2000;
- porter le taux de croissance du PIB/ht à 1,9% par an en moyenne entre 2002 et 2005;

A long terme (2010)

- réduire l'incidence de la pauvreté monétaire, au niveau national, de 40,3% en 1994/95 à 30% en 2010, et dans les zones rurales de 52,5% à 38% durant la même période,
- porter le taux brut de scolarisation au niveau primaire de 56,7% en 1999/00 à 100% en 2012 et le TBS des filles de 44,3 à 100% durant la même période,
- réduire le taux de mortalité infantile de 98‰ en 1999 à 70‰ en 2005 et 50‰ en 2010,
- augmenter le taux d'accès à l'eau potable de 49% en 1999 à 80% en 2005 et 100% en 2010.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie est bâtie autour de 3 axes principaux :

- l'accélération de la croissance économique, avec de larges opportunités de revenus pour les pauvres,
- le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base,
- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

Le présent rapport a pour objet de fournir un premier bilan de la mise en œuvre de la stratégie et en dégager les leçons dans la perspective de la révision de la SRP, envisagée pour l'année 2004.

1 Contexte de mise en œuvre de la SRP

Depuis 2000, le contexte de développement de la Guinée a été marqué par plusieurs chocs exogènes (poursuite de conflits armés dans la sous-région, attaques rebelles contre le territoire national, hausse des prix du pétrole, baisse des cours des produits d'exportation et baisse des financements extérieurs) et endogènes (fortes perturbations pluviométriques).

La poursuite des conflits armés au Libéria et en Sierra Leone et les crises politique et militaire survenues en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire ont fortement affecté l'équilibre économique et social du pays. Avant la crise ivoirienne, environ 151.000 réfugiés vivaient dans le pays, dont 101.000 dans les camps et 50.000 dispersés dans les principaux centres urbains¹. Outre la pression engendrée sur les services sociaux de base, y compris aux plans de la santé, de l'environnement, de la sécurité, ces conflits se sont traduits par d'importants coûts financiers, en termes de dépenses budgétaires et de manque à gagner sur les transferts de ressources par les guinéens installés dans les pays affectés².

Par ailleurs, la Guinée a été victime d'attaques rebelles de Septembre 2000 à Juin 2001. Menées sur plusieurs fronts, ces attaques ont touché toute la zone frontalière avec le Libéria et la Sierra Leone, sur plus de 1.200 km. Elles ont occasionné la perte de nombreuses vies humaines, le déplacement massif de personnes des régions frontalières, la destruction des infrastructures de base et le ralentissement de la croissance économique³.

Quant aux efforts pour la sécurisation du territoire national, ils ont induit d'importants coûts financiers qui ont considérablement pesé sur l'équilibre budgétaire de ces dernières années.

S'agissant de l'évolution des termes de l'échange, la plupart des principaux produits d'exportation du pays (bauxite, diamant, café, or etc.) ont connu une certaine morosité sur les marchés mondiaux, avec des prix généralement inférieurs à ceux observés entre 1997 et 1998. *A titre d'illustration, le prix de la tonne de bauxite, principale matière première d'exportation du pays, s'est établi à 21,5 \$US en 2000, 23,7\$US en 2001 et à 20,7 en 2003, contre 25,2 et 24,3 \$US respectivement en 1997 et 1998. Les prix du coton et du café sont respectivement passés de 1,45 à 2,26\$US la tonne en 2003 et de 1,63 à 1,02\$US la tonne entre 1998 et 2002.*

Par contre, le coût des importations pétrolières est passé de 66,48 millions de \$US en 1999 à environ 120,2 millions en 2003⁴, soit une hausse de 80% de la facture pétrolière en l'espace de 4 ans.

D'autres facteurs non moins importants ont affecté significativement les performances économiques du pays. Il s'agit notamment du déficit pluviométrique enregistré en 2002 et des pénuries d'eau et d'électricité pendant le premier semestre 2003, avec de sérieuses conséquences sur les activités des PME/PMI.

Dans le domaine du partenariat pour le développement, la Guinée bénéficie de l'initiative PPTTE depuis 2001. A ce titre, elle a mobilisé 40 mds GNF en 2001, 69,5

¹ Source : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

² On estime à 1 million environ le nombre de guinéens installés dans les pays de la sous-région.

³ En 2000 et 2001, le taux de croissance du PIB national s'est établi respectivement à 1,9% et 3,6% en terme réel, contre une moyenne de l'ordre de 4% entre 1996 et 1999. Le secteur rural a été le plus touché par la crise, avec une chute du PIB de 2,3% en 2000.

⁴ Source : Données du cadrage macro-économique, Janvier 2003.

mds en 2002 et 81,9 mds en 2003, soit un total d'environ 96 millions de \$US pour les 3 ans. Depuis le lancement du processus de formulation et de mise en œuvre de la SRP, la Guinée n'a bénéficié que de deux crédits budgétaires en 2001: le CAS IV de la Banque mondiale (50 millions \$US) et le PAS III de la BAD (12,25 millions d'UC, soit environ 16 millions de \$US), soit un total de 66 millions de \$US.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que la mise en œuvre de la SRP a été entamée et poursuivie par le Gouvernement, avec la contribution de tous les acteurs de la vie nationale.

2 La mise en œuvre de la SRP

2.1 Accélération de la croissance (Axe I)

La stratégie était axée sur : i) la stabilisation macro-économique et financière (politique fiscale et budgétaire, politique monétaire et réforme du système financier), le développement des infrastructures de base (eau, électricité, transport, télécommunications) et l'appui aux secteurs porteurs de croissance.

2.1.1 Gestion macro-économique

Diverses mesures ont été prises, au plan institutionnel, technique et humain, en vue de l'amélioration de la mobilisation des recettes budgétaires. Il s'agit notamment : i) de la restructuration des administrations fiscales, par la séparation de la fonction de l'administration fiscale de celle du contrôle⁵ -DNCFA, la création d'un bureau de la valeur au sein de l'Administration douanière et la mise en place d'une procédure unique de dédouanement⁶, ii) de l'actualisation et de la modernisation du système informatique des services des douanes, de l'informatisation de la DNCFA et son interconnexion avec la douane, les impôts et la chaîne des dépenses en vue du suivi des importations, des déclarations fiscales des contribuables et des opérations de fournitures de biens ou de services à l'Administration publique.

Dans le même esprit, des investigations approfondies ont été menées auprès des grandes entreprises, celles soumises à la TVA et sur les PME. Les résultats de cet exercice ont permis d'apurer et de compléter le fichier des contribuables.

Grâce à cette batterie de mesures, auxquelles s'ajoute la fixation à toutes les régies de recettes des objectifs quantitatifs à atteindre, assortis des mécanismes de suivi rapproché des résultats, les recettes courantes de l'Etat sont passées de 593,3 à 763,9 mds de GNF, soit de 10,9% à 12% du PIB, entre 2000 et 2002. Après des performances exceptionnelles en 2002 et durant le 1^{er} semestre 2003, le bilan global de 2003 a été mitigé, avec une réalisation de 754 mds de GNF, dû notamment à la baisse des recettes minières (les recettes minières sont passées de 166 mds de GNF en 2001 à 105,8 mds en 2003).

Du côté des dépenses, ces dernières années ont été caractérisées par une expansion des dépenses, du fait des attaques rebelles contre le territoire national et de

⁵ En 2001, le service de contrôle fiscal est devenu indépendant de la Direction Nationale des Impôts. La DNCFA alors créée a pour mission de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Ses activités vont de l'investigation fiscale, la vérification des déclarations fiscales et redressement et mise en recouvrement des montants compromis, à la recherche de contribuables non répertoriés, ou assujettis à la TVA mais encore dans le secteur informel.

⁶ Le circuit unique de dédouanement est opérationnel depuis Avril 2003 et des connexions informatiques établies avec le fichier de la valeur.

l'aggravation de l'insécurité dans la sous-région, d'une part ; et des efforts importants déployés en faveur des secteurs prioritaires, d'autre part.

Tableau 1 Evolution des finances publiques, 1997 - 2003

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<i>RECETTES ET DONNS</i>	611,3	618,6	628,3	718,6	874,3	935,2	1.048,9
<i>Recettes</i>	475,9	488,8	517,2	593,3	671,5	763,9	754,1
<i>Dons</i>	135,4	129,8	111,1	125,3	202,8	171,3	294,8
<i>dont PPTE</i>					40,1	69,5	81,9
<i>DEPENSES TOTALES</i>	732,5	646,7	773,4	893,6	1.113,8	1.281,8	1.441,8
<i>Dépenses courantes</i>	383,4	389,7	429,5	509,4	672,7	776,1	923,8
<i>Investissements</i>	349,1	257,0	343,9	386,67	422,1	493,5	518,0
<i>Service de la dette</i>	149,1	143,0	162,7	209,0	224,5	296,4	395,8
<i>Intérêt</i>	67,5	64,1	74,5	94,8	89,6	105,3	147,4
<i>Principal</i>	81,6	78,9	88,2	114,2	134,9	191,9	248,4
<i>Solde budgétaire (%PIB)</i>	-6,2	-4,0	-5,3	-5,3	-7,4	-8,2	-9,8

Source : MP/DNP : Données du Cadrage macro économique (MP), et du TOFE (MEF/DNB)

Le faible appui budgétaire extérieur combiné avec l'expansion des dépenses ont conduit à partir de 2003 à des fortes tensions sur le budget, sur la balance de paiements ainsi que sur le niveau général des prix. En 2003, le déficit budgétaire a atteint près de 10% du PIB, dépassant largement l'objectif de 3 à 5% fixé par la SRP.

Dans le domaine monétaire, tel que prévu par le DSRP, le Gouvernement a poursuivi l'utilisation des instruments indirects de contrôle de la liquidité : réserves obligatoires, opérations d'open market, Bons du Trésor et taux d'intérêt directeur. Depuis le 1^{er} Janvier 2003, le taux créditeur minimum est passé de 7,4 à 6,5%, et le taux débiteur est resté stable à 21,25%.

Toutefois, la persistance du déficit budgétaire et son mode de financement bancaire ont fortement limité les performances de la politique monétaire. Au cours de l'année 2003, le déficit budgétaire a été largement financé par le système bancaire (76,8% du déficit total). A elle seule, la BCRG a financé 43,5% du déficit, ce qui a conduit à la détérioration considérable des principaux indicateurs monétaires. La masse monétaire s'est accrue de 35,3% à fin Décembre 2003, contre 19,2% en début d'année ; et le taux d'inflation (en glissement) s'est élevé à 14,8% en 2003, contre 6,1% en 2002.

2.1.2 Réforme des entreprises publiques et désengagement de l'Etat

La SRP prévoyait une réforme axée sur la dissolution/liquidation des entreprises jugées non viables, la privatisation de celles susceptibles d'être rentabilisées et des options à définir pour celles d'utilité publique et les sociétés minières. Cette réforme devait répondre à 3 objectifs majeurs : réduire le poids financier du secteur parapublic sur le budget de l'Etat, favoriser les meilleures perspectives de développement des entreprises concernées et améliorer le cadre global de développement économique et social du pays.

A cet égard, le Gouvernement a lancé en 2000, avec l'appui de la Banque mondiale, un nouveau programme de réforme couvrant 62 entreprises. Pour sa mise en œuvre, un cadre légal et institutionnel approprié a été créé: adoption et promulgation de la Loi L/2001/018/AN du 27 Octobre 2001 sur la réforme, création et mise en place de l'Unité de privatisation, mise en place du Comité stratégique de désengagement. En dépit du retard pris pour les dispositions légales et réglementaires, les actions ci-après ont été menées :

- mise en location gérance des équipements et infrastructures minières de Friguia et de la SBK,
- liquidation de: OCR, DIVERMA, APILEC, SOGETRAG et ONACIG⁷,
- dissolution et vente des actifs de 3 entreprises : Complexe textile de Sanoyah, Société d'Imprimerie Patrice Lumumba, et Air – Guinée,
- mise en bail emphytéotique du complexe GHU, et
- vente des actions de la SOMIAG.

Le programme de réforme comprend également un accompagnement pour la reconversion /réinsertion des personnes touchées par la privatisation. Au 31 Décembre 2003, les mesures financières prises pour le paiement des droits de séparation s'élevaient à 6,26 mds de GNF.

L'année 2004 sera marquée, entre autres, par : la mise en concession de la SAKOBA (Société d'aquaculture de Koba), la vente des actions de l'Etat dans 4 sociétés (SOGUIRUSSE, SOMCAG, ENTAG et SOPROCHIM), la liquidation de 7 sociétés publiques (SEEG, SONEG, SOGEL, ENELGUI, SOGUITRO, SOLOPRIMO et SOMIDRAT), la privatisation de FRIGUIA et de la SBK.

2.1.3 *Développement des infrastructures de base*

Le développement des infrastructures de base était au nombre des dispositions essentielles envisagées par la SRP pour favoriser la croissance et la réduction de la pauvreté.

Dans le domaine des transports et des travaux publics, la priorité était donnée au transport routier, à travers le désenclavement des zones de production, l'amélioration des conditions de transport des personnes et le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale. A ce titre, il était prévu, entre 2001 et 2003 :

⁷ OCR : Office central de ravitaillement, DIVERMA : Entreprise d'importation de fusils de chasse et de munitions, APILEC : Atelier de production de pierres à lécher, SOGETRAG : Société générale des transports de Guinée , ONACIG : Office national de cinématographie et du vidéographie de Guinée.

Prévisions	Réalizations ⁸
<ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation de 1.483,6 km de pistes rurales, - l'entretien de 4.647 km de pistes, dont 1.263 km par l'approche HIMO, - la construction de 1.771 ml d'ouvrages de franchissement, - renforcement et redéploiement des capacités nationales en matière de planification et de gestion du secteur, - promotion des PME/PMI <p>Sur la période 2002-2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien périodique de 1.380 km de routes en terre, - la réhabilitation de 713 km de routes en terre, - le renforcement de 604 km de routes revetues, - la construction de 2.880 ml de ponts en béton, - la réalisation de 1.169 km de routes bitumées. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1.078 km pour la réhabilitation de pistes rurales (484 km en 2001, 138 en 2002 et 457 en 2003), soit un taux de réalisation de 72%, - 4.700 km pour l'entretien de pistes (1.490 km en 2001, 2.577 km en 2002 et 650 km en 2003), soit un taux de réalisation de 101,5%, - la construction de 1.791 ml d'ouvrages de franchissement, soit un taux de réalisation de 101,1%, - la poursuite des travaux de bitumage de la route stratégique Kankan – Kouremalé (lot 1 : 85 km, lot 3 : 84 km et lot 4 : 45 km), avec la suppression des bacs et la construction d'un pont de 495 ml sur le Niger et un autre de 245 ml sur le Tinkisso, - le bitumage des routes Tanéné – Fria (60 km), Tanéné – Koba (45 km), route d'accès à Bel Air (25 km), Boké – Kamsar (45 km), Boké – Sangaredi (70 km) et Lambanyi–Sonfonia gare dans la ville de Conakry (9,25 km), - la réhabilitation de tous les ponts entre Coyah et Pamélap, - la construction du pont sur la Fatala (travaux en cours d'achèvement) - l'entretien des routes nationales et régionales.

Dans le secteur de l'énergie, le nombre de branchements au réseau électrique est passé, entre 2000 et 2003, de 71.738 à 118.679 (de 48.979 à 88.167 pour la ville de Conakry), soit 65% d'augmentation.

Il convient de noter, cependant que de graves pénuries persistent dans la fourniture en eau et en électricité à Conakry et dans certaines grandes villes de l'intérieur. Outre l'incidence négative sur la qualité de vie des populations, ces pénuries ralentissent la croissance économique et engendrent des coûts budgétaires importants, sous forme de subventions accordées à la Société d'exploitation.

⁸ Il est à préciser que ce bilan se limite aux réalisations impliquant la Direction Nationale du Génie Rural, financées essentiellement par l'IDA, le FIDA et le Gouvernement guinéen dans le cadre de la mise en œuvre du PACV, l'AFD pour ce qui concerne les ponts ruraux, et les ressources PPTE. De nombreuses autres réalisations sont faites par les projets en cours dans les zones rurales ainsi que par les communautés.

En ce qui concerne l'eau potable, le bilan se présente comme suit :

Prévisions	Réalizations
<p>Le DSRP prévoyait au titre de la première phase (2001-2003) du programme d'investissement décennal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des travaux du 3ème projet Eau et Assainissement, - l'extension du réseau tertiaire de 482 km et réalisation de 29.000 nouveaux branchements, - l'extension des taux de couverture de la ville de Conakry de 72 à 82% et les centres de l'intérieur de 41 à 46%, - la réalisation des réseaux d'adduction d'eau pour les villes de Télimélé, Gaoual, Lélouma et Yomou, et - le renforcement des installations des centres en exploitation, - réalisation de 800 points d'eau par an entre 2001 et 2003 dans les zones rurales. 	<p>Au cours de la période, les réalisations enregistrées se présentent comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - achèvement du projet d'hydraulique urbaine de 7 villes, ce qui a permis d'améliorer l'approvisionnement de la ville de Mamou en eau potable ainsi que la mise en exploitation des installations de Koundara, - réalisation et mise en exploitation des installations de la première phase du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Boffa, - réalisation des travaux d'adduction d'eau de la ville de Télimélé, ce qui porte à 26 le nombre de villes dotées d'un réseau d'adduction d'eau sur un total de 33, - réalisation de 10.000 nouveaux branchements subventionnés par la SEG (Société des Eaux de Guinée) à un coût symbolique de 19.400 GNF, et démarrage courant second semestre 2003, d'un nouveau programme de réalisation de 10.000 branchements particuliers à Conakry, ce qui permettra de toucher 250.000 nouveaux foyers, - construction de réseaux primaires et raccordement aux réservoirs de Sonfonia et Cimenterie (44 km) et réalisation de réseaux secondaires et tertiaires (135 km), - construction et mise en eau, d'un réservoir de 3.000 m3 à Sonfonia pour desservir les quartiers environnants, - construction d'un réservoir de 2.250 m3, d'une station de reprise de 300 m3/h, ainsi qu'un château d'eau de 1.000 m3, - renforcement des capacités des installations de production de Siguiri, par la réalisation et l'équipement de forages - réalisation de 733 points d'eau en 2001, 749 en 2002 et 658 en 2003.

S'agissant des zones rurales, plusieurs projets d'aménagement de points d'eau ont été poursuivis ou mis en place. Ainsi, depuis le lancement de la SRP en 2000, le bilan des réalisations s'élève à 2.942 points d'eau, essentiellement des forages, ce qui porte aujourd'hui le nombre de points d'eau dans le pays à 12.358 contre 9.416 en début 2000.

Grâce à ces réalisations, l'accès à l'eau potable s'est sensiblement amélioré à l'échelle du pays. Selon les résultats du QUIBB 2002, 64,28% des ménages mettent moins de 30 mn pour s'approvisionner en eau potable, contre 49% environ en 1999. En outre, 55,6% des ménages utilisent le robinet ou le forage comme source d'eau potable.

Tableau 2 Répartition des ménages selon la source d’approvisionnement en eau potable (en %)

		1999			2002		
		Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.
Sources d’approv.	Robinet	63,7	4,2	21,2	73,1	0,9	21,7
	Puits/sources	21,1	29,5	27,1	19,2	28,9	26,1
	Forages	12,0	34,7	28,2	5,2	46,8	34,8
	Autres	3,5	32,0	23,9	2,5	23,4	17,4

Source : EDS (1999) et QUIBB (2002)

En matière de télécommunications, l’objectif était d’offrir des services suffisants, de qualité et financièrement accessibles. La politique devait être centrée sur la création d’un cadre légal et réglementaire approprié, le renforcement des principales entreprises du secteur, la poursuite de la libéralisation du secteur et la promotion du service universel, en couvrant l’ensemble du territoire national.

Dans le cadre de la mise en œuvre, les efforts ont porté essentiellement sur l’extension du réseau GSM, notamment en direction des villes de l’intérieur. Au cours de ces 4 dernières années, les villes ci-après ont été connectés au réseau: Fria, Boké, Boffa, Dubréka, Coyah, Forékariah, Kindia, Mamou, Dalaba, Pita, Labé, Kouroussa, Kankan, Siguiiri, Faranah, Kissidougou, et N’Zérékoré. Le nombre total d’abonnés au réseau GSM de la SOTELGUI est passé d’environ 30.000 à 90.000 entre 2000 et fin 2003.

Si ces derniers développements participent au désenclavement du pays en matière de télécommunications, il est à noter que d’énormes efforts restent à fournir pour assurer au secteur les performances attendues. Au moins 2/3 des tentatives d’appel se soldent par un échec, sans compter la faible qualité de la communication. Les difficultés du secteur tiennent à la faible capacité des installations, à l’absence d’accords d’interconnexion entre la SOTELGUI et les autres opérateurs, à la mauvaise gestion de la SOTELGUI et du secteur et à la faiblesse du cadre réglementaire pour la promotion des investissements et les innovations commerciales et technologiques.

C’est pourquoi, avec l’appui de la Banque mondiale, le Gouvernement a entrepris une réflexion qui a conduit à : l’élaboration d’une déclaration de politique sectorielle, la finalisation des accords d’interconnexion et l’amendement des lois ainsi que l’élaboration des textes d’application des postes et télécommunications.

2.1.4 Appui aux secteurs porteurs de croissance

Conformément aux orientations de la SRP, des appuis spécifiques ont été apportés aux secteurs porteurs de croissance, notamment le secteur rural, les mines, le tourisme et l’hôtellerie.

Dans le secteur rural, les principaux objectifs étaient axés sur l’accroissement de la productivité agricole, la professionnalisation des petits exploitants et l’amélioration de l’accès des acteurs du monde rural aux facteurs de production et aux circuits de commercialisation des produits.

Dans cette optique, le DSRP préconisait notamment l’instauration d’un cadre réglementaire incitatif pour les acteurs économiques, le développement des services de base (formation, accès à l’information et aux marchés), la mise en place des mécanismes de financement adaptés, le renforcement du rôle des organisations paysannes (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs). Egalement, au titre des objectifs au

point d'achèvement, il était prévu l'aménagement de 19 villages de pêcheurs entre 2001 et 2003 (6 en 2001, 6 en 2002 et 7 en 2003).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, outre la poursuite du désenclavement des zones de production et des travaux d'aménagement des domaines cultivables, le Gouvernement a élaboré et adopté une Lettre de politique foncière. En outre, les efforts ont été portés sur:

- la recherche et la vulgarisation: finalisation et publication en 2001 d'une carte de reconnaissance pédologique nationale, la mise au point, la multiplication et la diffusion de variétés améliorées, telles que le NERIKA⁹, l'initiation des actions de restauration des sols au Fouta Djallon, en particulier avec l'utilisation du Mucuna,
- l'élargissement des opportunités de financement : à travers le Crédit Rural, la Maison Régionale de l'Entrepreneur, le Fonds d'appui aux activités des femmes mis en place par le Gouvernement en 2003 (d'un montant d'environ 2 mds), le projet de dynamisation des filières vivrières (dont le montant des crédits octroyés s'élève à plus de 7 mds). Certaines lignes de crédits ont été renforcées pour permettre l'acquisition des équipements tels que les décortiqueuses de riz, de fonio et les moulins, etc.
- l'alphabétisation et la formation, notamment en direction des femmes,
- la distribution des intrants (engrais, herbicides), notamment dans le cadre du projet CBSS/NERIKA, en collaboration avec Sasakawa Global 2000,
- la poursuite de l'épidémiologie - surveillance et des campagnes de lutte contre les épizooties majeures (2.150.000 doses de vaccins T-1.44SR ont été administrées entre 2001 et 2003),
- la mise en place d'un programme pastoral pilote (PPP) de gestion des périmètres, l'appui aux éleveurs pour l'amélioration génétique du cheptel et la poursuite du tatouage.

Par ailleurs, plusieurs projets et programmes en cours, tels que le projet de restauration agricole et d'appui au développement local (PRADEL) et le programme d'appui aux communautés villageoises (PACV), ont été poursuivis et de nouveaux programmes et projets mis en place. Il s'agit, entre autres: du programme de développement social durable (PDSD) de la Haute Guinée (Mandiana, Kérouané, Dinguiraye, Kouroussa et la CRD de Kindoye dans Dabola) et de la Moyenne Guinée (Koubia, Tougué, Mali et Dalaba), du deuxième projet d'appui au développement rural en Haute Guinée (PADERII-HG): Kouroussa et Siguiri, etc.

S'agissant de la promotion de la pêche artisanale, un programme d'aménagement de 19 villages de pêcheurs a été initié par le Gouvernement, dont 7 villages répartis sur 6 préfectures durant la première phase. Outre l'aménagement de quais et de plate-formes, les activités du programme comprendront la construction de hangars de fumage, de complexes frigorifiques, d'ateliers de réparation mécanique, ainsi que la réalisation d'infrastructures sociales. L'exécution de ce programme a connu un important retard. Les études techniques ont été achevées en 2003, et un appel d'offres pour la réalisation des travaux lancé en Juin 2003.

⁹ Dans le but de l'intensification des cultures vivrières en général et du riz en particulier, avec l'appui de la BAD, un projet a été mis en place pour la diffusion du NERIKA. Basé sur le système semencier communautaire, le projet a permis de couvrir 20 préfectures sur les 33 que compte le pays, dont 5/8 préfectures en Basse Guinée, 4/10 en moyenne Guinée, 6/8 en Haute Guinée et 5/7 en Guinée forestière.

Dans le domaine des mines, le Gouvernement a poursuivi l'amélioration du cadre des investissements dans le secteur, à travers la révision en cours de la lettre de politique minière et du code minier. En outre, la promotion des méga -projets miniers auprès des investisseurs potentiels a constamment fait l'objet d'intérêt pour le Gouvernement.

Au cours de l'année 2003, le ministère en charge des mines a enregistré 96 demandes de lancement de nouveaux projets, dont 15 pour des autorisations de reconnaissance géologique et minière, 50 pour des permis de recherches minières etc.

Le tourisme et l'hôtellerie étaient également comptés au nombre des secteurs de croissance et de revenus pour les couches pauvres. Dans ces domaines, l'enjeu de la SRP était de promouvoir les investissements privés dans la valorisation et l'exploitation du potentiel existant, favoriser un meilleur approvisionnement en intrants pour le secteur de l'artisanat, appuyer la structuration des secteurs ainsi que la professionnalisation des acteurs.

Entre 2000 et 2003, le Gouvernement, à travers le ministère en charge de ces secteurs, a mené plusieurs actions allant dans ce sens. Il s'agit, entre autres, de l'organisation à Conakry du 27^{ème} Congrès de l'ATA (Africa Travel Association) en 2001, la formation et la sensibilisation des agents des structures déconcentrées ainsi que les professionnels du secteur en vue de la mise en place des Associations locales de tourisme, l'organisation de voyages promotionnels à l'étranger, la préparation et signature de protocoles d'accord de coopération avec le Sénégal et la Gambie pour la promotion et l'exploitation de circuits touristiques inter Etats, l'organisation à Conakry et à l'intérieur du pays des ateliers de sensibilisation des acteurs pour la restructuration du secteur de l'artisanat et de ses organisations faïtières, avec le soutien du projet aux actions d'auto-promotion de l'artisanat et aux technologies appropriées (4A-TA), la mise en place d'un réseau guinéen des organisations des artisans, etc.

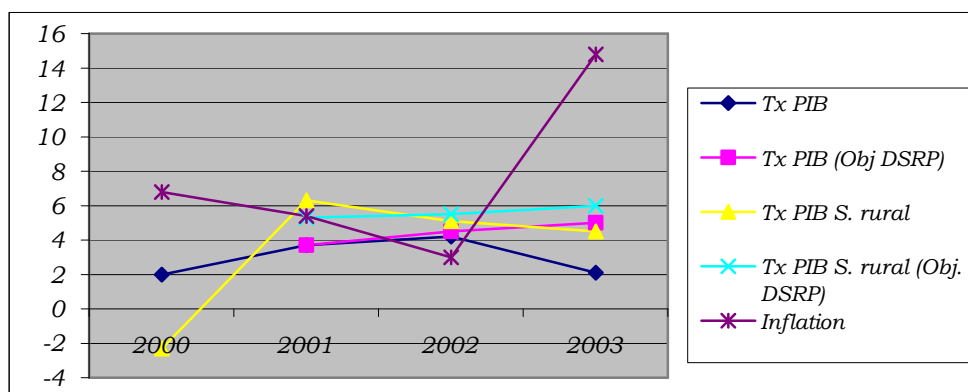
Résultats économiques

Au cours des 4 dernières années, la Guinée a enregistré les plus faibles performances économiques depuis plus 10 ans. Le taux de croissance annuel moyen du PIB a été de 2,99%, contre un objectif de 5% fixé dans le DSRP. En 2003, le taux de croissance du PIB du secteur secondaire (comprenant les mines, le manufacturier, l'eau, l'électricité et le BTP) serait de l'ordre de 0,5%.

Tableau 3 Evolution du PIB et de l'inflation, Guinée 1997-2003 (en%)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux PIB	4,8	4,3	3,3	2,0	3,7	4,2	1,4
Taux PIB par tête	1,8	1,2	0,4	-0,9	0,7	1,1	-1,7
Taux PIB rural	1,9	5,5	5,2	-2,3	6,3	5,1	4,5
Taux PIB rural par tête	-0,9	2,0	2,0	- 5,8	2,2	1,9	1,4
Taux d'inflation		5,1	4,6	6,8	5,4	3,0	14,8

Source MP/DNP : Cadrage macroéconomique, février 2004



Outre les facteurs structurels, tels que le faible niveau des investissements et de la productivité des facteurs, l'économie du pays a été fortement secouée par les attaques rebelles de 2000 et 2001 et par la crise enregistrée depuis 2002 dans les secteurs de l'eau et de l'électricité.

2.2 Développement et accès équitable aux services de base (Axe II)

Les principaux objectifs de la stratégie étaient d'améliorer l'accès aux services et la qualité des prestations. Pour ce faire, la SRP était axée sur le développement des infrastructures de base, la mise à disposition d'un personnel adéquat et de ressources substantielles pour le fonctionnement ainsi que l'implication des bénéficiaires dans le suivi de la gestion des services. L'accessibilité à ces services pour les couches défavorisées et la réduction des inégalités entre les régions constituaient un enjeu important pour la stratégie.

Pour favoriser une meilleure qualité des services, des ressources plus substantielles ont été mobilisées en faveur des secteurs prioritaires, notamment l'éducation et la santé. La part de ces secteurs dans le total des dépenses de fonctionnement titres III et IV est passée de 34,7% en 2000 à 44% en 2002 et 2003. Le taux d'exécution de ces dépenses s'est élevé à 93,7% en 2000 et 97% en 2002.

En outre, conformément aux orientations de la SRP, à partir de 2001, une déconcentration budgétaire a été introduite en Guinée, avec au moins 60% des crédits de fonctionnement des secteurs prioritaires alloués aux services à la base. En 2001, la part des services déconcentrés représentait 65% des allocations budgétaires titres III et IV des secteurs prioritaires, et 95% des dépenses engagées ont été exécutées.

2.2.1 Education

Les objectifs ci-après étaient visés : i) porter le TBS au niveau primaire de 56,8% en 2000 à 69% en 2003, ii) atteindre un TBS des filles de 60% en 2003 contre 44,3%

en 2000, iii) améliorer la qualité des services d'éducation, iv) réduire les disparités régionales.

Dans le cadre de la mise en œuvre, le bilan se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 4 Evolution du nombre de salles de classe disponibles / personnels enseignants

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
	Nombre de salles de classe			
Public	14.205	14.571	16.281	16.821
Communautaire	-	-	401	427
Privé	4.085	5.472	6.973	7.243
en % du total	22,3	27,3	29,5	29,6
Total	18.290	20.043	23.655	24.491
	Effectif des enseignants			
Public	13.558	14.267	14.880	17.038
Communautaire	-	-	335	391
Privé	3.782	4.977	5.910	6.430
en % du total	21,8	25,9	28,0	26,9
Total	17.340	19.244	21.125	23.859

Source : annuaires des statistiques enseignement primaire /MEPU-EC

Dans le secteur public, 6.334 enseignants contractuels ont vu le renouvellement de leurs contrats tandis que 2.332 et 3.201 nouveaux enseignants ont été recrutés respectivement en 2001/02 et 2002/03.

Pour la qualité de l'enseignement, la stratégie a consisté à maîtriser les ratios élèves/salle de classe et élèves/enseignant, à renforcer la capacité et la motivation du personnel enseignant, à améliorer la disponibilité des manuels pédagogiques, à renforcer les capacités financières des services à la base et à renforcer le rôle des communautés dans le suivi et la gestion de l'école.

Au niveau national, le ratio élèves/salle de classe est passé de 35 en 1999/00 à 44 en 2002/03. Les régions qui connaissent les ratios élèves/salle de classe les plus élevés sont : Conakry (43,5 élèves/salle, dont 95 dans le secteur public et 29 dans le secteur privé), Kankan (47), Faranah (47) et Boké (47). A Conakry, 83% des écoles primaires publiques sont surchargées au regard du critère qualité (élèves/salle de classe), contre 22% au niveau national.

S'agissant du ratio élèves /maître, il est passé de 44 à 46 durant la même période. En 2003, les régions de Faranah et Kankan affichaient les ratios les plus élevés, avec respectivement 51 et 52 élèves par salle, contre 41 à Conakry.

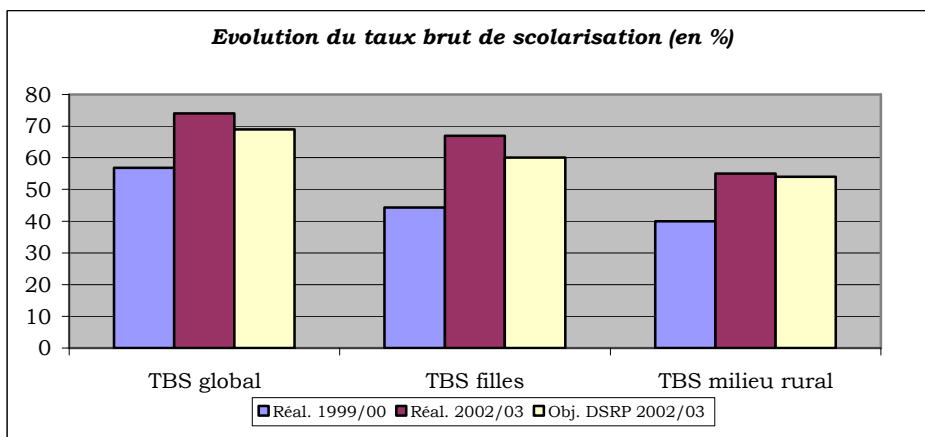
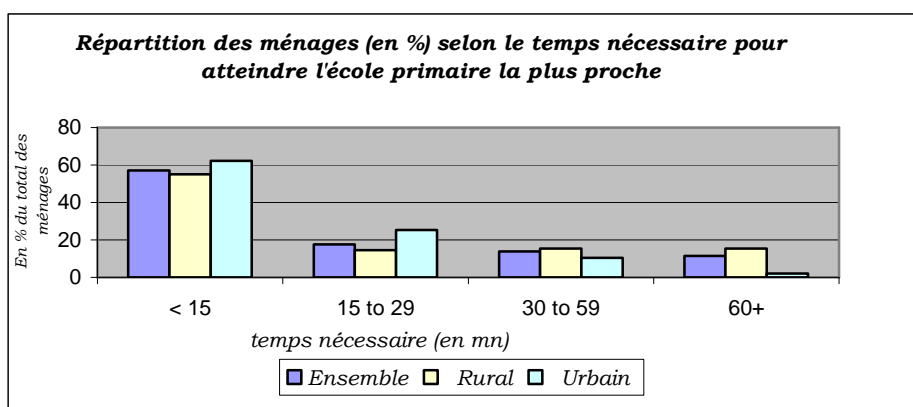
En dépit de la tendance à la surcharge des classes et des enseignants durant la période sous revue, les 2 ratios demeurent à un niveau acceptable par rapport aux critères de qualité généralement admis (de 40 à 60 élèves par salle en milieu urbain et de 30 à 50 en milieu rural)

Par ailleurs, dans le but de stabiliser et de motiver le personnel enseignant contractuel, le Gouvernement a décidé de faire passer leur traitement mensuel de 90.000 à 120.000 GNF (soit une augmentation de 33%), d'étendre la prise en charge sur les 12 mois de l'année contre 9 mois initialement. A cela, il faut ajouter l'intégration par voie de concours, entre 2001 et 2003, d'une partie des enseignants à la Fonction publique.

Résultats

- L'accès aux services d'éducation s'est sensiblement amélioré. En 2002, 75,82% des ménages avaient accès à l'éducation primaire, contre 62,3% en 1999¹⁰. 57,1% des ménages sont à moins de 15 mn d'une école primaire, et seulement 11,5% à 1 heure ou plus. Par rapport au niveau secondaire, 9,2% des ménages sont à moins de 15 mn d'un établissement scolaire et 63,2% à 1h ou plus ;
- le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est passé de 56,5% en 1999/00 à 74% en 2002/03, soit un gain de 17,5 points en 3 ans;
- l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons se réduit progressivement: le ratio filles / total des élèves est passé de 0,40 en 1999/00 à 0,43 en 2002/03. Le TBS des filles est passé de 44,3 à 67%, soit 22,7 points de plus durant la période,

Il est à rappeler que, pour le point d'achèvement, l'objectif était d'atteindre en 2003 un TBS global de 69% et un TBS des filles de 60%.



¹⁰ Le taux d'accès à l'éducation primaire est défini comme le pourcentage des ménages nécessitant moins de 30 mn pour accéder à une école primaire.

2.2.2 Santé

Dans le domaine de la santé, il s'agissait de : i) renforcer la prévention et la lutte contre les maladies prioritaires¹¹: les maladies infectieuses (tuberculose, poliomyélite, diphtérie, infections respiratoires aiguës etc.), le paludisme, les infections sexuellement transmissibles, y compris le SIDA, ii) promouvoir la santé maternelle et de la reproduction, améliorer l'accès des pauvres aux services essentiels de santé et iii) lutter contre les carences nutritionnelles.

Pour ce faire, la SRP prévoyait, entre autres: l'extension de la couverture géographique du pays par les structures de santé et le développement de services à base communautaire, l'amélioration de la disponibilité et la promotion des médicaments essentiels, l'amélioration de la qualité des soins par la définition d'un paquet minimum de services par niveau et la mise en place des standards de qualité, l'établissement des Conseils de santé au niveau communautaire et la promotion des comités consultatifs des usagers au niveau des hôpitaux, le renforcement et l'élargissement de la vaccination des enfants et des femmes en âge de procréer, la prophylaxie contre le paludisme chez la femme enceinte et la prise en charge des grossesses à risque, la promotion des mutuelles de santé, et le renforcement de l'utilisation du sel iodé.

Dans le cadre de la mise en œuvre, 20 nouveaux centres de santé et 161 nouveaux postes de santé ont été réalisés et rendus fonctionnels, ce qui porte à 391 le nombre total de centres de santé fonctionnels et à 515 celui des postes de santé. Ces structures de santé à la base consacrent à la mère et à l'enfant près de 80% de leurs activités.

A cela, il faut ajouter l'extension des services de santé à base communautaire, au plan géographique, et en termes de prestations offertes. Parmi les nouvelles prestations introduites, on note: la distribution de préservatifs et de l'ivermectine (contre l'onchocercose) et l'aide à la prévention et à la récupération nutritionnelle.

Par ailleurs, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la qualité des services, dont : l'actualisation et l'extension du paquet essentiel de services, l'amélioration du plateau technique à travers la poursuite de l'équipement des structures à tous les niveaux, le renouvellement de tous les Comités de gestion des centres de santé, du Comité des usagers de la pharmacie centrale et des Conseils consultatifs dans tous les hôpitaux et le renforcement des moyens financiers dans le cadre de la déconcentration budgétaire. Dans la même optique, le Gouvernement a organisé en 2003 un concours de qualité impliquant l'ensemble des structures, y compris les services administratifs du secteur¹².

Dans le domaine de la lutte contre le SIDA, des efforts soutenus ont été déployés par le Gouvernement et ses partenaires : mise en place d'un programme

¹¹ Sont retenues prioritaires les maladies aux critères ci-après: i) faire partie des principales causes de consultation, d'hospitalisation dans les structures de soins ou de mortalité hospitalière, ii) représenter de véritables menaces pour la santé publique à cause de l'augmentation rapide de leur prévalence dans le pays, iii) être sensible à des interventions reconnues d'un bon rapport coût - efficacité.

¹² L'exercice visait 2 objectifs : partager avec tous les acteurs du secteur les différentes dimensions de la qualité et appréhender leur état dans toutes les structures, établir des plans et mécanismes de leur amélioration. Pour cela, 6 dimensions de la qualité furent définies, chacune comprenant des sous-éléments, assortis de procédures d'évaluation et un questionnaire adéquat. Après le remplissage du questionnaire par chacune des structures, une mission d'audit est déployée sur le terrain pour s'assurer de l'exactitude des réponses communiquées et, le cas échéant, redresser ces réponses et appliquer des pénalités dans la notation de la structure en cas de tricherie. Les résultats définitifs sont alors centralisés pour permettre le classement des structures, par catégorie. Les meilleures sont alors bénéficiaires d'une prime d'incitation à la performance.

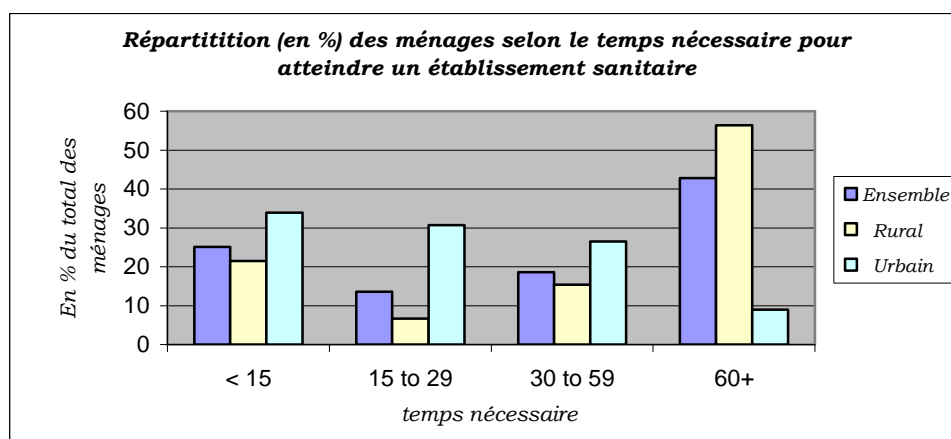
multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA et des points focaux de lutte contre le SIDA dans tous les secteurs, élaboration et mise en œuvre des plans d'actions à tous les niveaux axés notamment, sur l'information, la sensibilisation et le changement de comportement face au risque, et introduction d'un volet de lutte contre le SIDA dans la plupart des projets d'investissement public.

S'agissant de l'accessibilité financière aux services, plus de 100 MURUGA (mutuelles pour la prise en charge des risques liés à la grossesse et à l'accouchement) et autres mutuelles de santé ont été mises en place au niveau local.

Enfin, il convient de noter qu'à partir de 2000, le programme d'iodation du sel produit localement a été redynamisé et un décret signé pour interdire l'importation de sel non iodé en Guinée¹³.

Résultats

La disponibilité des services de santé s'est sensiblement améliorée. Chacune des 303 CRD du pays dispose d'au moins un centre de santé fonctionnel intégré au programme élargi de vaccination, de soins de santé primaire et de médicaments essentiels (PEV/SSP/ME); et environ le ¼ des districts ruraux disposent d'un poste de santé fonctionnel.



En termes d'utilisation des services, il a été noté une extension de la couverture vaccinale ainsi qu'une amélioration des conditions d'accouchement. Ainsi, dans le cadre du programme de routine du PEV/SSP/ME, les résultats ci-après ont été atteints :

¹³ Une évaluation faite en 2003 indique que la consommation du sel iodé a augmenté et que les troubles liés à la carence en iode (goutte) ont diminué de 50% comparée à la situation de 1994.

Tableau 3 Taux de couverture vaccinale réalisés (en %)

Antigènes (*)	2000		2001		2002		2003	
	Obj.	Réal.	Obj.	Réal.	Obj.	Réal.	Obj.	Réal.
BCG		82	80	75	80	71	80	83
DTCP		43	55	64	65	58	75	65
VHB		-	05	-	20	-	35	-
VAR		40	55	59	65	61	75	70
VAA		-	20	-	30	17	40	33
VAT-2 +		38	65	52	75	53	80	56

(*) BCG : Vaccin contre la tuberculose, DTCP : Vaccin contre la Diphtérie, le Tétanos et la Coqueluche /Poliomyélite, VHB : Vaccin anti - hépatite B, VAR : Vaccin anti - Rougeoleux, VAA : Vaccin anti - Amarine, VAT-2 + : Vaccin anti-tétanique (2^{ème} dose), (**). Après concertation avec les partenaires, il a été convenu de surseoir à l'introduction du vaccin anti-hépatite B, (VHB) dans le programme de vaccination de routine.

Par ailleurs, plusieurs campagnes de vaccination spécifiques ont été menées. Ainsi, en 2002, les opérations ci-après ont été réalisées :

- ratissage contre la poliomyélite dans les préfectures de Macenta, Guéckédou (avec des taux de couverture variant entre 98 et 100%),
- journées nationales de vaccination contre la poliomyélite (VPO) et d'administration de la vitamine A,
- vaccination contre la rougeole à Conakry, avec un taux de couverture de 97%, et
- vaccination contre la fièvre jaune à Conakry et à Coyah, avec un taux de couverture de 97,7%,

En 2003, ont été enregistrés :

- une campagne de vaccination (1^{er} et 2^{ème} tours) contre le Tétanos maternel néonatal dans les préfectures de Mamou, Mali, Kouroussa, Kankan, Kérouané, Siguiri, Guéckédou et Faranah, avec des taux de couverture de 92% pour le 1^{er} tour et 97% pour le 2^{ème} tour ;
- le ratissage contre la poliomyélite dans les préfectures frontalières : Forécariah, Kindia, Mamou, Faranah, Kissidougou, Guéckédou, Macenta, Yomou, N'Zérékoré, Lola, Beyla et Mandiana, et
- une campagne nationale de vaccination contre la rougeole.

Tableau 4 Répartition des naissances (en %) selon le lieu de naissance et le type d'assistance lors de l'accouchement

		1999			2002		
		Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.
Lieu de naissance	Etablissement sanitaire	60,0	18,9	29,0	73,3	23,3	34,8
	A la maison	38,6	79,7	69,5	24,9	75,9	64,1
	Autres/ND	1,4	1,5	1,4	1,8	0,8	1,1
Type d'assistance	Médecin	12,5	3,3	5,6	10,0	1,3	3,3
	Infirmière/sage-femme	63,1	18,0	29,2	74,4	23,4	35,1
	Accoucheuses traditionnelles	8,2	23,9	20	8,5	53,8	43,4
	Autres	14,9	53,4	43,9	7,2	21,4	18,2

Source : EDS (1999) et QUIBB (2002)

2.2.3 *Habitat et assainissement*

Quatre objectifs étaient visés dans ce secteur : assurer l'assainissement des zones d'habitation et la protection de l'environnement, favoriser l'accès des populations guinéennes à des logements et services connexes convenables, améliorer les capacités institutionnelles et humaines d'intervention dans le secteur, et lutter contre les disparités régionales et le sous-équipement.

Dans cette optique, les actions prévues étaient axées sur la restructuration des quartiers anciens, la viabilisation de nouvelles zones d'habitation, la production d'ouvrage d'assainissement d'eau pluviale à Conakry et dans les zones de l'intérieur, la production de déchetteries et l'amélioration des capacités d'intervention dans le secteur. En particulier, il était prévu la réhabilitation de 1.500 blocs sanitaires, la construction de 2.000 latrines améliorées et de 3.000 lavoirs puisards et l'aménagement de 2.500 margelles de puits traditionnels.

Au titre de la mise en œuvre, on notera : le lotissement des quartiers de Cobaya-village, Yattaya-Foula, Madina, Sonfonia, Bonfi et Dabompa-Sud ; la viabilisation de nouvelles parcelles à Sonfonia, et la réalisation d'une étude de faisabilité d'un programme prioritaire d'aménagement des quartiers sous-équipés des communes de Conakry.

En outre, afin d'améliorer l'environnement urbain de Conakry, d'importantes actions ont été entreprises pour l'assainissement. Ainsi, on peut noter :

- pour l'assainissement collectif (réhabilitation du réseau d'égout de Kaloum), les travaux ont été entamés en 2003 et se poursuivent, dans le cadre de l'exécution du 3ème projet Eau et Assainissement,
- pour l'assainissement semi-collectif, 2 stations de dépotage (Yimbaya et Sonfonia), et 3 stations d'épuration des eaux usées à Conakry sont en cours de réalisation, et
- pour l'assainissement individuel, sont en cours de réalisation: i) 13 lots de 2.535 ouvrages d'assainissement (latrines, douches et puisards), touchant 520 ménages de Conakry, et ii) 2 lots de 33 latrines publiques dans les marchés, écoles, gares routières et places publiques¹⁴. Les travaux sont déjà réalisés à hauteur de 70%.

En matière de développement des infrastructures et services prioritaires à Conakry, les efforts ont été focalisés sur : i) la gestion des déchets solides (élimination de 100% des décharges non – contrôlées, transfert à la décharge de 90% des déchets collectés, et 33 PME concessionnaires et 2843 emplois créés) ii) le désenclavement des quartiers à travers les Programmes Légers d'Initiative Communale (PLIC) financés à 95% par le Gouvernement et 25% par les communes (26,5Km de voirie réalisés entre 2001 et 2003) et les Programmes de Réhabilitation et d'Ouverture Prioritaires (PROP), financés pour 90% par l'IDA et 10% par le BND (177,59 Km de voirie réalisés).

Enfin, au niveau des villes de Kankan, Labé, Kindia et N'Zérékoré, plusieurs chantiers sont en cours : construction ou réhabilitation du siège de la commune, réalisation et équipements socio-économiques.

¹⁴ Il convient de souligner que ces résultats ne prennent pas en compte les réalisations de nombreux autres projets et programmes évoluant notamment dans les zones rurales. A titre d'exemple, le service national d'aménagement de points d'eau a réalisé en 2001, 160 latrines collectives et plus de 1.000 latrines familiales dans les préfectures de Coyah, Dubreka, Forecariah et Fria.

2.3 Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines (Axe III)

Les réformes mises en œuvre sont axées sur la déconcentration / décentralisation de la gestion publique, la participation et la responsabilisation des populations à la base, la lutte contre la corruption et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines à tous les niveaux. Dans le domaine de la déconcentration / décentralisation, les mesures ci-après ont été prises:

- Adoption en 2000 d'une nouvelle nomenclature budgétaire permettant la ventilation des crédits et le suivi des dépenses jusqu'aux structures bénéficiaires au niveau local. Après une expérience pilote dans deux régions (Conakry et Kindia) en 2001, la déconcentration budgétaire a été étendue à tout le pays à partir de 2002 ;
- Renforcement du pouvoir financier des structures à la base à travers des allocations budgétaires plus substantielles et rétrocession de l'intégralité ou d'une part plus importante des taxes et impôts collectés au niveau local. Ainsi, l'impôt minimum pour le développement local a été intégralement rétrocédé (Loi L/2000/001/AN du 26 janvier 2000); la part des collectivités dans la CFU et la TPU a été portée de 50 à 80%, et celle de la TUV de 30 à 50%. L'application de ces dispositions a permis de rétrocéder aux collectivités locales 3,1 mds de GNF en 2001, sans compter l'IMDL, et 7,31 mds en 2002;
- Transfert en faveur des régions et préfectures des compétences de passation, de gestion, de suivi et d'évaluation des marchés publics. En 2002, le transfert des marchés était limité à un seuil maximum de 100 millions de GNF pour les préfectures et 300 millions pour les régions. En 2003, ces seuils ont été portés respectivement à 300 millions et 500 millions de FG.

A ces mesures permettant de rapprocher des populations, le centre de décision et de gestion, s'ajoutent celles devant favoriser l'implication accrue des bénéficiaires dans le suivi et le contrôle des actions publiques. Il s'agit notamment de la sensibilisation de tous les acteurs à la base au moment des différents ateliers de consultation ou des animations par les radios rurales et communautaires, de la publication par la presse publique et privée, des informations sur les allocations et les transferts de ressources vers la base, de la promotion des APEAE (Associations des parents d'élèves et amis de l'école) et des Comités de gestion des structures de santé à la base.

Pour renforcer et institutionnaliser cette participation, des Conseils préfectoraux de développement ont été créés, à titre d'exercice pilote, dans 4 préfectures (Coyah, Mamou, Macenta et Kérouané), sur les 33 que compte le pays. Constitués des représentants des services publics et de la Société civile, ces Conseils sont dotés du pouvoir de délibérer sur les programmes et budgets des préfectures. Ils seront étendus à l'ensemble des préfectures du pays.

Par ailleurs, il faut noter l'appui au renforcement des capacités des collectivités à la base, notamment à travers les activités du PACV. Au total, 146 CRD ont été couvertes à la fois par la formation et le fonds d'initiatives locales, contre un objectif de 100 CRD fixé pour la première phase du programme. Pour ces 146 CRD, 89 plans de développement locaux (PDL) ont été élaborés et validés et 57 sont en cours de validation.

En matière de lutte contre la corruption, plusieurs actions ont été menées: i) élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption assortie d'un plan d'actions validé par l'ensemble des régions du pays, ii) ouverture de plusieurs chantiers d'investigations financières et économiques¹⁵, iii) mise en place et équipement de 4 Antennes régionales de lutte contre la corruption, réalisation de plusieurs outils pédagogiques (film documentaire, pièces de théâtre en langue nationale, bandes dessinées pour le milieu scolaire etc.) pour l'information, la sensibilisation et la stigmatisation de la corruption, et iv) organisation d'une campagne de sensibilisation dans 12 préfectures sur les 33 que compte le pays, et v) réalisation en cours d'une enquête nationale afin de dégager le profil de la corruption et renforcer les moyens de la combattre.

Dans la même optique, 9 palais de justice ont été renforcés (réhabilitation et équipement), contre un objectif de 19 palais de justice pour la période 2001 et 2003. D'importantes mesures sont également envisagées pour améliorer le cadre des affaires : la mise en place des actes uniformes du traité de l'OHADA, la poursuite de la formation des magistrats aux textes de l'OHADA, et l'adoption du statut particulier de la magistrature.

Parallèlement, le Gouvernement a pris d'importantes mesures pour renforcer la sécurité, notamment dans les grands centres urbains. Il s'agit, entre autres, de la mise en place de 13 brigades anticriminalités (BAC), du renforcement du parc radio-communication par l'apport de 100 nouveaux Talki-Walky, 15 nouveaux postes fixes HF et 20 postes fixes VHF, du lancement du 1717-Police Secours et de la mise en place des Services Nationaux de Prévention et de répression contre la drogue.

3 Les leçons tirées de la mise en œuvre de la SRP:

1. Le ralentissement de la croissance économique observé au cours des 4 dernières années constitue un facteur très préjudiciable à la réalisation des objectifs de la SRP. En plus de son impact négatif sur la mobilisation des recettes budgétaires, il limite les opportunités d'emplois et de revenus pour les populations.

Selon l'enquête QUIBB 2002, 37,6% des ménages du pays estiment que la situation économique de la communauté a été pire en 2002, comparée à celle de 2001. Seulement 12,8% des ménages perçoivent une certaine amélioration de la situation. Par ailleurs, près de 30% des ménages déclarent rencontrer souvent sinon toujours des difficultés à satisfaire les besoins alimentaires, contre 27% des ménages qui ont rarement sinon jamais rencontré des difficultés alimentaires durant l'année précédant l'enquête.

2. Le processus participatif mis en place par le Gouvernement a fortement marqué l'orientation et la mise en œuvre de la SRP. En particulier, il a permis de mettre en évidence les faiblesses liées à la gestion centralisée des actions de développement (abandon de chantiers, non respect des normes de qualité, faible adéquation entre les services offerts et les besoins des populations, absence de moyens de contrôle par les autorités locales etc.), ainsi que la précarité des conditions de travail des services publics à la base.

15 Au plan judiciaire, ces investigations n'ont pas encore produit tous les résultats escomptés. Une concertation permanente a été établie entre la justice, le Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) et l'Agence judiciaire de l'Etat, afin d'accélérer la prise de décision sur les affaires de corruption.

Conséquemment, des réformes profondes ont été préconisées et mises en œuvre : déconcentration budgétaire, renforcement du pouvoir financier des collectivités à la base, transfert des compétences de gestion des marchés publics aux régions et préfectures concernées, publication des informations sur les ressources mobilisées, et l'objet de leur mobilisation.

3. Si des progrès réels ont été accomplis dans le sens de la déconcentration / décentralisation des dépenses publiques, beaucoup reste à faire pour renforcer et pérenniser les acquis. Selon les enquêtes menées dans le cadre de la RDPII, l'essentiel des crédits délégués sont mobilisés mais, en grande partie, dépensés au niveau régional ou préfectoral¹⁶. En outre, l'exercice de contrôle de la qualité des dépenses et des actions sur le terrain par les populations et les autres acteurs à la base demeure encore limité.
 - Près de 76% des enfants ont accès à l'école (moins de 30 mn d'un établissement scolaire), mais 64,4% des élèves se déclarent non satisfaits des services scolaires (livres et fournitures, qualité de l'enseignement, manque d'enseignants etc.).
 - 41,8% des ménages ont accès aux soins de santé de base (moins de 30 mn d'un établissement sanitaire), mais seulement 47% des personnes qui ont consulté un praticien de la santé au cours des 4 semaines précédant l'enquête ont été satisfaites, contre 53% de mécontents (coût des services, traitement inefficace, manque de médicament, service insalubre, longue attente, manque de personnel formé).
 - Il n'existe aucune référence récente pour apprécier l'évolution de l'opinion des populations sur la qualité des services. Cependant, les résultats ci-dessus indiquent à suffisance l'importance des efforts à fournir pour atteindre les objectifs visés, à la fois en terme de disponibilité et de qualité des services offerts.
4. La SRP a suscité beaucoup d'engouement et d'espoir au niveau des populations. De même, le Gouvernement espérait un appui conséquent de la part de ses partenaires pour permettre un saut décisif dans l'amélioration de la qualité de vie des populations. Dans la pratique, cet appui a largement fait défaut, parfois pour des raisons d'ordre politique, aggravant ainsi le cadre macro-économique de mise en œuvre de la SRP et rendant difficile la réalisation de ses objectifs¹⁷.
5. Au regard de tout ce qui précède, des questions essentielles interpellent le Gouvernement et les autres acteurs concernés: comment créer les conditions d'une relance soutenue et durable de la croissance économique ? Comment renforcer la mobilisation des recettes budgétaires, en faire une meilleure utilisation et améliorer la qualité des services aux populations ?

¹⁶ L'exécution des dépenses au niveau régional ou préfectoral tient, en grande partie, aux facteurs ci-après : difficultés d'engagement des dépenses au niveau rural, absence de marché au niveau local pour la plupart des biens à acquérir (fournitures scolaires, médicaments etc.), déficience des moyens de communications et manque d'expérience de gestion des dépenses au sein des services bénéficiaires.

¹⁷ En fait, le contexte macro-économique de mise en œuvre de la SRP s'est largement écarté du cadre sur lequel a été bâtie la stratégie. A titre d'illustration, la croissance du PIB s'est limitée à 2,99% par an en moyenne, l'investissement a été de moins de 15% du PIB et l'inflation a atteint 13,6% en 2003, contre des prévisions de 5% de croissance annuelle du PIB, un niveau d'investissement de 16 à 20% du PIB et un taux d'inflation de moins de 5% par an. Conséquemment, le solde budgétaire base engagement (hors dons) est passé de 5,5% du PIB en 2000 à 9,8% en 2003, contre une prévision de moins de 5%.

Pour redresser la situation et permettre la poursuite de la mise en œuvre de la SRP, des mesures vigoureuses devraient être envisagées dans les meilleurs délais. Dans un premier temps, les mesures seront axées sur le rétablissement du cadre macro-économique, notamment par une plus grande discipline budgétaire et l'allocation des ressources en faveur des secteurs prioritaires. Aussi, les efforts engagés en 2002 et poursuivis durant le premier semestre 2003 devraient être relancés impérativement pour maintenir un niveau raisonnable de financement des secteurs prioritaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la revue de la SRP cette année, une profonde réflexion est à mener sur la dynamique de croissance et les contraintes et défis à relever. A cet égard, la réforme des secteurs de l'eau, de l'électricité et des télécommunications, les opportunités commerciales pour la promotion et la diversification des exportations, les perspectives d'intensification de l'exploitation minière ainsi que le développement de la filière bauxite – alumine – aluminium, le rapatriement des recettes d'exportation pour soutenir l'économie nationale, la promotion des PME/PMI seront au cœur de la réflexion. En tout état de cause, toutes les mesures nécessaires seront prises pour redynamiser les secteurs des infrastructures de base et conduire au désengagement de l'Etat de ces secteurs.

D'importants travaux réalisés récemment dans le pays, contribueront à alimenter les réflexions et aux choix de politiques économiques et sociales à envisager dans le cadre du DSRP II. Il s'agit, entre autres, de l'enquête sur les indicateurs de base de bien-être (EIBB2), de l'étude diagnostique pour l'intégration commerciale, du document - cadre de politique de promotion de l'emploi pour le développement et la lutte contre la pauvreté en Guinée, de la deuxième revue des dépenses publiques, de l'étude d'impact socio-économique du VIH/SIDA en Guinée, de l'étude sur les groupes marginaux et de l'étude sur le travail des enfants.

Par ailleurs, en plus des efforts de déconcentration budgétaire engagés par le Gouvernement, les mécanismes de suivi et de contrôle des dépenses et de leur incidence sur la qualité des services devraient être renforcés, tant au niveau des structures publiques qu'à celui de la communauté locale. Les élus locaux et les organisations de la Société civile devraient jouer un rôle accru pour améliorer les performances des services, tout en participant à la promotion de la culture de redevabilité des acteurs publics vis-à-vis des populations.

Dans le cadre des activités de suivi/évaluation, des enquêtes seront régulièrement menées afin de mieux appréhender l'état de mise en œuvre de la stratégie, la qualité des services rendus et leur incidence sur le bien-être des populations.

Tableau synthèse des résultats de la mise en œuvre de la stratégie

Objectifs / Indicateurs	Situation de référence	Objectifs fixés dans le DSRP			Résultats enregistrés		
		2001	2002	2003	2001	2002	2003
Réduire l'incidence de la pauvreté monétaire							
<i>Incidence de la pauvreté au niveau national</i>	40,3% (1995)	30% (2010)			-		
<i>Incidence de la pauvreté en milieu rural</i>	52,5% (1995)	38% (2010)			-		
Augmenter les revenus							
<i>Croissance du PIB (en %, par an)</i>	3,7 (1996/00)	5,0 (2002/05)			3,09 (2001/03)		
<i>Croissance du PIB / tête d'hab (en %)</i>	1,01 (1996/00)	1,9 (2002/05)			0,03 (2001/03)		
<i>Taux d'investissement (% du PIB)</i>	16,2 (1996/00)	18 (2002/05)			13,0(2001/03)		
Préserver la stabilité macro-économique et financière							
<i>Taux d'inflation (en %)</i>	4,3 (1996/00)	3,5 (2005)			5,4	3,0	14,8
<i>Solde budgétaire global (base engagement, dons exclus, % du PIB)</i>	-5,4 (2000)	- 3 (2005)			-7,4	-8,2	-9,4
<i>Solde courant extérieur moyen (hors transferts officiels, % du PIB)</i>	-6,0 (2000)	-4 (2005)			-6,5	-7,7	-5,9
Objectifs sectoriels							
Développer le secteur rural							
<i>Taux de croissance agricole (% / an)</i>	5,3 (1997-99)	5,0 (2002/05)			6,7	6,0	2,9
Améliorer le niveau d'éducation							
<i>Taux brut scolarisation primaire (%)</i>	56,7 (1999/00)	70 (2004/05)			74 (2002/03)		
<i>Taux brut scolarisation des filles (%)</i>	44,3 (1999/00)	63 (2004/05)			67 (2002/03)		
<i>Taux d'alphabétisation des adultes (%)</i>	36 (1998/99)	45 (2007)			38 (2003), dont 21% pour les femmes		
Améliorer l'état de santé							
<i>Taux brut de mortalité (‰)</i>	14,2 (1999)	12 (2005)			nd		
<i>Taux de mortalité infantile (‰)</i>	98 (1999)	70 (2005)			nd		
<i>Taux de mortalité maternelle (‰)</i>	528 (1999)	300 (2005)			nd		
<i>Taux de séro-prévalence VIH (%)</i>	2-4 (1998)	<5 (2004/05)			2,8% (2001)		
<i>Taux de couverture vaccinale, par antigène (en %)</i>							
BCG	82 (2000)	80	80	80	75	71	83
DTCP	43 (2000)	55	65	75	64	58	65
VHB	-	05	20	35	-	-	-
VAR	40 (2000)	55	65	75	59	61	70
VAA	-	20	30	40	-	17	33
VAT-2 +	38 (2000)	65	75	80	52	53	56
Augmenter l'accès à l'eau potable							
<i>Population ayant accès à l'eau potable (%)</i>	49 (1999)	80 (2005)			64,3 (2002)		
<i>Nombre de points d'eau réalisés par an</i>		800	800	8000	733	749	658
Assainissement (*)							
<i>Réhabilitation 1500 blocs sanitaires</i>		300	600	600			
<i>Construction 3.000 lavoirs puisards</i>		830	1.170	1.000			
Améliorer les conditions de transport							
<i>Densité routière (km / 100 km²)</i>	2,7 (1997)	2,9 (2003)			2,8 (2003)		
<i>Pourcentage du réseau en bon état</i>	25 (1997)	36 (2003)			30 (2003)		
Pistes rurales							
<i>Entretien de pistes (km)</i>		1.500	2.150	1.800	1.490	2.577	650
<i>Réhabilitation pistes (km)</i>		500	500	500	483,6	138	457
<i>Construction d'ouvrages franchissem.. (ml)</i>		800	800	800	492	711	588
Augmenter l'accès à l'électricité							
<i>Taux d'accès à l'électricité (en %) (**)</i>	16,4 (1999)	39,4 (2005)			18,8 (2002)		

(*) Dans le cadre du 3^{ème} projet Eau/assainissement, en plus des ouvrages d'assainissement collectif et semi collectif, ont été lancés : i) 13 lots de 2.535 ouvrages d'assainissement (latrines, douches et puisards), touchant 520 ménages de Conakry, et ii) 2 lots de 33 latrines publiques dans les marchés, écoles, gares routières et places publiques. Les travaux sont réalisés à hauteur de 70%.

A cela il faut ajouter la réalisation par le service national d'aménagement de points d'eau, de 160 latrines collectives et de plus de 1.000 latrines familiales dans les préfectures de Coyah, Dubreka, Forecariah et Fria. Plusieurs autres projets et programmes en cours participent également au développement des infrastructures d'assainissement. Dans le cadre de l'opérationnalisation du dispositif de suivi/évaluation conçu par le Gouvernement, l'ensemble des réalisations seront remontées et intégrées dans le bilan global de la mise en œuvre de la stratégie.

(**) Selon l'enquête QUIBB réalisée en 2002, 18,8% des ménages (62% des ménages urbains et 1,4% des ménages ruraux) utilisent l'électricité comme source d'éclairage. Comme source d'énergie pour la cuisson, seulement 0,3% des ménages utilisent l'électricité.

Annexe I Mobilisation des ressources PPTE et leur utilisation

La Guinée a été admise à l'initiative PPTE en Décembre 2000. A ce titre, il a été décidé de lui accorder un allègement de sa dette à hauteur de 800 millions de US\$ en terme nominal, soit 545 millions de US\$ en valeur actuelle nette. Cet allègement est réparti ainsi qu'il suit entre les groupes de créanciers : créanciers multilatéraux (60,18%), créanciers bilatéraux (39,44%) et créanciers commerciaux (0,38%).

Pour la mise en œuvre de l'initiative, un dispositif portant sur la mobilisation, la gestion et le suivi de l'utilisation des ressources PPTE a été mis en place suivant une instruction ministérielle en date du 20 Juin 2001. Cette instruction fixe les procédures budgétaires et comptables applicables aux opérations relatives aux ressources PPTE¹⁸.

Dans cette même optique, un compte générique dénommé « trésor opérations PPTE » a été ouvert à la BCRG; et une structure chargée du suivi et de l'évaluation desdites ressources a été mise en place au sein de la Direction Nationale du Budget. Pour la traçabilité de ces ressources, un identifiant a été introduit dans la nomenclature budgétaire permettant de distinguer les opérations sur ressources PPTE.

Le tableau ci-dessous donne l'état de mobilisation et d'utilisation des ressources

	2001	2002	2003	Total
Prévisions	107.191.000	83.280.000	96.290.000	286.761.000
Réalisations	40.056.000	69.531.000	81.900.000	191.487.000
Taux de réalisation	37,4%	83,5%	85,05%	66,78%

Les tableaux ci-après indiquent l'utilisation des ressources (en milliers de FG)

En 2001

	Traitements et salaires	Autres biens / services	Subventions et transferts	Investis- sement.	TOTAL
Min. Santé	-	-	500.000	-	500.000
Min. Aff. Sociales	119.700	-	-	-	119.700
MEPU-EC (*)	2.245.090	2.377.305	-	174.743	4.797.138
Min. Hyd./Energie	-	-	-	-	-
Total	2.364.790	2.364.790	500.000	174.743	5.416.838

(*) MEPU-EC : Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'éducation civique.

¹⁸ La mobilisation des ressources est faite en procédures simplifiées : i) engagement de la contrepartie en francs guinéens du service de la dette échue, par la Direction nationale de la Dette et des investissements publics, ii) validation de l'engagement par la Direction du contrôle financier, iii) mandatement par la Direction Nationale du Budget, iv) paiement de la dépense par le débit du compte du Trésor en faveur du compte générique.

En 2002 :

	Traitements et salaires	Autres biens/service	Subvent. et transferts	Investis- sement.	TOTAL
Min. Santé	-	14.329.000	7.868.533	-	22.197.533
Min. Aff. Sociales	-	96.750.	-	-	96.750
MEPU-EC	14.862.262	9.490.520	-	8.000.000	35.352.782
Min. Hyd. et Energie	-	-	-	5.400.000	5.400.000
Min. Agri./ Elevage	-	6.300.000	-	8.300.000	14.600.000
Min. Justice	-	-	-	830.000	830.000
Total	14.862.262	30.216.270	7.863.533	22.530.000	75.472.065

En 2003 :

	Traitements et salaires	Autres biens/service	Subvent. et transferts	Investis- sement.	TOTAL
Min. Santé	200.000	7.904.925	3.988.297	-	12.093.222
Min. Aff. Sociales	-	89.500	187.500	-	277.000
MEPU-EC	22.725.900	6.416.917	-	1.501.276	30.644.093
Min. Hyd. et Energie	-	-	-	6.945.671	6.945.671
Min. Agri./ Elevage	-	-	-	4.288.307	4.288.307
Min. Pêche /Aquacult.	50.000	-	-	-	50.000
Min. Justice	-	-	-	138.069	138.069
Dépenses communes	150.000	86.857	-	-	236.857
Total	23.125.900	14.498.199	4.175.797	12.868.323	54.668.219

Annexe II Le processus de formulation et de mise en œuvre de la SRP

2.1 LES ETAPES DU PROCESSUS

	Février 2000	Mars 2000	Avril - Mai 2000	Juin-Sept. 2000	Oct. 2000	Déc. 2000	Janv.-Fév. 2001	Mars - Mai 2001	Juillet 2001	Août - Oct. 2001	Nov. 2001	Janv. 2002	Juillet 2002	Août 02 - Déc. 2003
<i>Déclaration d'engagement du Gouvernement</i>														
<i>Etats des lieux et préparation des 1ères consultations</i>														
<i>Ateliers de consultations à Conakry et dans les 4 régions naturelles du pays</i>														
<i>Elaboration de la version 1 du DSRP intérimaire (DSRP I)</i>														
<i>Constitution de 7 GT¹⁹ et rédaction de la version 2 du DSRP I</i>														
<i>Finalisation et adoption du DSRP I par le Gouvernement</i>														
<i>Approbation du DSRP I par les Conseils d'Adm. du FMI et de la BM</i>														
<i>Création du GT 'Communication et Culture' et diffusion du DSRP I</i>														
<i>Validation du DSRP I et poursuite des travaux d'élaboration DSRP final</i>														
<i>Présentation d'1 ébauche du DSRP final, pour critiques et suggestions</i>														
<i>Poursuite des travaux d'élaboration du DSRP final</i>														
<i>Validation du projet de DSRP final à Conakry et dans toutes les régions</i>														
<i>Adoption du DSRP final par le Gouvernement</i>														
<i>Approbation du DSRP final par les Conseils d'Adm. du FMI et de la BM</i>														
<i>Elaboration et validation des DSRP régionaux</i>														

¹⁹ GT : Groupe thématique.

2.2 LA DEMARCHE PARTICIPATIVE

Dès le démarrage du processus DSRP, en Février 2000, la participation de tous les acteurs a été affirmée comme principe essentiel devant présider à la formulation et à la mise en œuvre de la stratégie. Le choix de la démarche répondait aux préoccupations ci-après :

- parvenir à une stratégie pertinente et adaptée aux préoccupations essentielles des populations, notamment les plus pauvres;
- améliorer à la fois la qualité des décisions et le processus décisionnel dans la gestion des affaires publiques, et
- assurer une plus grande efficacité des actions publiques et la pérennisation des acquis.

Pour satisfaire ces préoccupations et impliquer toutes les composantes de la société, différents mécanismes de participation ont été mis en place: des consultations directes des populations à la base, des cadres de concertation et de réflexion pour le niveau central, et des débats sur la pauvreté et sur les moyens de sa réduction à tous les niveaux.

a) les consultations directes

L'objectif était d'appréhender la pauvreté, telle que ressentie par les populations dans leur vie quotidienne; il s'agissait également, avec les mêmes populations, d'esquisser une nouvelle stratégie fondée sur la dynamique de développement à la base. Enfin, l'enjeu était de débattre de la responsabilité des populations dans la formulation, la gestion, le suivi et l'évaluation des actions de développement.

Pour ce faire, depuis le lancement du processus, le Gouvernement a organisé 4 séries d'ateliers de consultations des populations à la base, à Conakry et dans les différentes régions naturelles ou administratives du pays :

- en Mars 2000, pour recueillir la perception de la pauvreté par les populations et leurs propositions et suggestions pour sa réduction,
- en Mai / Juin 2001, pour la restitution et la validation du DSRP intérimaire, et en même temps recueillir les nouvelles préoccupations exprimées par les populations ;
- en Novembre 2001, pour la restitution et la validation du DSRP final ;
- en Mai 2002, atelier national sur la mise en œuvre de la stratégie,
- en Août / Septembre 2002, pour le lancement du processus d'élaboration des stratégies régionales de réduction de la pauvreté,
- en Septembre / Octobre 2003, restitution et validation des DSRP régionaux.

Le choix des participants a porté notamment sur les couches les plus pauvres ou vulnérables (femmes en milieu rural ou sous tutelle, enfants dans les rues, personnes âgées, déflatés, diplômés sans emploi, malades du SIDA etc.). L'animation était assurée par des facilitateurs bien formés et expérimentés.

b) Les concertations et réflexions au niveau central

Des cadres appropriés furent créés, progressivement, en fonction de l'état d'avancement du processus. Ainsi, on notera :

- la création d'un Comité national chargé de la stratégie, comprenant des représentants des départements ministériels, de l'Université et des ONG (Février 2000),
- la création de sept groupes thématiques co-présidés par l'Etat et la société civile, chargés d'approfondir les réflexions sur certaines dimensions clefs de la stratégie, telles que le cadre macro-économique et les secteurs porteurs de croissance ; la bonne gouvernance, la décentralisation et le renforcement des capacités ; la dimension genre, population et développement; les secteurs sociaux de base; la lutte contre le VIH/SIDA (Juillet 2000) ;
- la création d'un Cadre permanent de concertation, présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances et comprenant les ministres des secteurs prioritaires, des représentants des Institutions républicaines et des organisations de la Société civile, ainsi que les Représentants en Guinée des principales Institutions et pays partenaires au développement. Ce cadre permet de discuter de l'évolution du processus DSRP, et d'échanger sur toutes les autres questions relatives à la gestion économique et financière du pays;
- la création d'un Groupe thématique chargé de la Communication et de la Culture (Février 2001). Relayé au niveau local par des communicateurs traditionnels et par la radio rurale, ce groupe accompagne le processus par la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée au contexte local. Il est constitué en grande partie par des professionnels de la presse évoluant dans le secteur privé ;
- la création en Octobre 2002 d'un groupe thématique chargé de concevoir et d'opérationnaliser le système de suivi et de l'évaluation de la stratégie. Ce groupe est relayé par des cellules de suivi et évaluation aux niveaux régional, préfectoral et sous-préfectoral. Des cadres de concertation sont également envisagés à tous les niveaux, à l'image de celui mis en place au niveau national, pour permettre des débats ouverts impliquant tous les acteurs du développement local. Ces cadres sont coprésidés par des représentants de l'Etat et de la Société civile.

c) Les débats sur la pauvreté

L'enjeu était de porter sur la voie publique la problématique du développement et de la lutte contre la pauvreté en Guinée. Dans cette dynamique, le processus a été marqué par :

- plusieurs séances de discussions avec le Parlement, le Conseil Economique et Social, l'Université, les syndicats, les ONG ...
- des échanges permanents de réflexion à travers la radiotélévision nationale, la presse écrite (publique et privée),
- l'animation des débats au niveau des radios rurales et communautaires,
- des réflexions et des débats au niveau local, au sein de la communauté.

Un important volet communication a été initié, l'objectif étant de créer et de développer une dynamique de communication et d'animation autour de la stratégie et de sa mise en œuvre, et de renforcer la démarche participative. Ce volet a connu surtout la création d'un Journal de la SRP (bimensuel) dont la vocation est de promouvoir et de vulgariser la SRP. Son contenu vise à rendre visible la mise en œuvre de la SRP en faisant parler les gens du terrain, mieux aptes à donner des informations concrètes, utiles. Il est un code d'expression privilégié des acteurs sur

les conditions de la mise en œuvre de la SRP, ses résultats et insuffisances ainsi que sur les défis à relever pour atteindre les objectifs.

Un site Web du Secrétariat Permanent a été rendu opérationnel. Comprenant une quinzaine de rubriques, ce site traite essentiellement du contenu de la SRP et des différents aspects de la mise en œuvre.

L'activité de communication et de participation a été portée également par les communicateurs traditionnels, jusque dans les entités locales les plus reculées, c'est-à-dire, les CRD et les Districts. Les communicateurs traditionnels sont des personnes ressources, s'exprimant parfaitement bien dans les langues du pays et présentant des hautes facultés de compréhension du contenu de la SRP et des mécanismes de sa mise en œuvre. Leur rôle est déterminant, dans la mesure où 70 à 80% de la population est analphabète.

La mise en place de points focaux au niveau régional, préfectoral, communal et communautaire est en cours. Ils sont des agents d'animation des structures locales de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la SRP ; des encadreurs et conseillers dans la conception et la mise en œuvre d'action de développement local ; des interfaces devant mener des activités d'IEC à l'endroit d'entités locales et des facilitateurs de la communication appelés à promouvoir au niveau local la participation de la société civile et des populations à la base au processus itératif de la SRP ; des gestionnaires du processus de la rétroaction (feedback) dans leur zone d'intervention.

Annexe III *Le Système de suivi et évaluation de la stratégie*

Conformément aux recommandations de l'Atelier national consacré aux conditions de mise en œuvre de la stratégie, tenu à Conakry les 6 et 7 Mai 2002, le Gouvernement a mis en place, au sein du Secrétariat Permanent de la SRP, un groupe thématique spécialement chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Ledit Groupe a pour mandat de concevoir le système de suivi et évaluation et assurer son opérationnalisation. Plus spécialement, le groupe est chargé de :

- concevoir le dispositif et assurer le suivi de sa mise en œuvre;
- mettre en place et gérer un système d'informations pour le suivi de la SRP;
- préparer le rapport annuel sur l'état de mise en œuvre de la stratégie et les performances enregistrées (mise en œuvre des réformes, exécution des dépenses, suivi des indicateurs, ...);
- préparer le rapport annuel de suivi de la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM);
- préparer le rapport sur l'enquête annuelle de suivi de la pauvreté
- préparer la synthèse des rapports sur les enquêtes de pauvreté;
- participer à l'évaluation de l'impact de la stratégie.

A l'instar de ceux mis en place pour l'élaboration de la SRP, le Groupe thématique suivi et évaluation est constitué des représentants des départements ministériels, des Institutions républicaines, de la Société civile et des partenaires au développement. Au terme d'une année de travaux, un système de suivi de la mise en œuvre de la stratégie a été défini et validé par l'ensemble des acteurs concernés, à Conakry ainsi qu'à l'intérieur du pays.

a) Cadre conceptuel du dispositif de suivi et évaluation

La conception et la mise en place du dispositif de suivi et évaluation sont guidées par les principes ci-après :

- le système de suivi et évaluation est un élément essentiel pour la mise en œuvre efficace et réussie de la SRP. Il doit fournir des informations à jour, régulières et pertinentes sur l'état de mise en œuvre de la stratégie, des progrès accomplis et de l'impact enregistré sur les conditions de vie des populations ;
- le système repose sur un cadre de référence unique, global et consensuel; il est partagé et bénéficie du soutien de l'ensemble des acteurs de la vie nationale ;
- le système repose sur les structures existantes et intègre les différents mécanismes de suivi et évaluation actuellement en cours.
- Les bénéficiaires des actions publiques jouent un rôle accru dans le dispositif de suivi et évaluation, ce qui suppose des mécanismes adaptés pour favoriser l'expression des collectivités à la base et des acteurs des différents groupes sociaux ;

b) Les indicateurs de suivi de la SRP

Sur la base des objectifs et indicateurs définis dans le DSRP, 62 indicateurs ‘dits indicateurs de 1er rang’ ont été choisis pour le suivi global de la stratégie. Il s’agit d’indicateurs synthétiques qui permettent d’apprécier l’évolution globale de la pauvreté dans le pays. A titre d’exemple, on a :

- le % de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté,
- le % de la population n’ayant pas le niveau minimal calorique (extrême pauvreté),
- le taux brut de scolarisation,
- les taux de mortalité maternelle et infantile.

Ils sont complétés par 61 autres indicateurs ‘dits indicateurs de 2^{ème} rang’, qui servent à analyser et expliquer l’évolution de la pauvreté. Par exemple :

- le taux de croissance du PIB/tête,
- le taux d’investissement en % du PIB,
- la part du budget de l’Etat par secteur prioritaire.

Ces indicateurs permettront le suivi de la performance de la SRP, aux niveaux macro, sectoriel et régional. Ils ont été sélectionnés parmi les 174 indicateurs définis dans le DSRP, ainsi que les 48 indicateurs fixés pour le suivi des objectifs de développement du millénaire (ODM). Ils prennent également en compte les indicateurs de suivi des progrès de nos principaux partenaires au développement, dont l’IDA et l’Union Européenne.

Le choix des indicateurs est fondé sur les critères ci-après :

- o La pertinence comme critère de validité, permet de s’assurer que l’indicateur retenu satisfait à l’objectif spécifique et aux cibles qui lui ont été fixés. Des indicateurs complémentaires ou alternatifs pourraient s’avérer aussi pertinents;
- o La sensibilité de l’indicateur, qui reflète sa capacité à faire ressortir correctement l’évolution du phénomène étudié;
- o La fiabilité, traduite par la méthode d’investigation, le processus de contrôle de la qualité, et de production des données;
- o L’actualité qui permet d’apprécier la régularité ou la périodicité de production des informations requises (données semestrielles, annuelles, quinquennales, etc.) ;
- o La désagrégation de l’indicateur, qui traduit la disponibilité de l’information aux différents niveaux de l’échelle administrative (pays, région, préfecture, sous-préfecture).

c) Le cadre institutionnel

Pour le suivi de ses programmes et projets de développement, le Gouvernement a mis en place divers systèmes de production et de gestion de l’information, tant au niveau sectoriel (éducation, santé, développement rural, hydraulique villageoise etc.) qu’à l’intérieur des projets et programmes (PACV, PPSG, etc.).

L’enjeu est de mettre en place un système intégré assurant la synergie et la complémentarité entre tous ces dispositifs. A cet effet, le dispositif institutionnel

comprend divers organes (au niveau central, sectoriel et déconcentré), avec des responsabilités bien définies :

- le Secrétariat Permanent de la SRP, auquel sont rattachés tous les groupes thématiques, dont le groupe thématique suivi et évaluation. Le Groupe thématique est appuyé par une Cellule technique composée de 3 experts nationaux (1 ingénieur statisticien - économiste, 1 sociologue et 1 statisticien d'enquête).
- un Comité interministériel, présidé par le ministre de l'Economie et des Finances et comprenant les ministres des secteurs prioritaires et le ministre du Plan,
- un Cadre Permanent de concertation, constitué du comité interministériel élargi aux Institutions républicaines, aux organisations de la société civile et aux partenaires au développement. Il joue le rôle d'organe de décision et d'orientation,
- des cellules sectorielles chargées du suivi-évaluation, placées sous la supervision des Secrétaires généraux des départements concernés ;
- au niveau déconcentré, le dispositif comprend un Comité technique de suivi-évaluation et un Comité de concertation à l'échelle régionale, préfectorale et sous-préfectorale.

A titre d'illustration, le Comité technique régional de suivi et évaluation est composé de 12 membres et présidé par le Directeur de Cabinet du Gouverneur et assisté du Directeur régional du Plan en qualité de Vice-président. Il a pour mission principale de :

- centraliser les rapports préfectoraux et élaborer des rapports semestriels sur la mise en œuvre du DSRP régional;
- transmettre le rapport au Conseil régional de concertation et de coordination et au Secrétariat du DSRP; et
- gérer le tableau de bord de suivi des indicateurs régionaux de suivi;

Quant au Conseil régional de concertation et de coordination, il est composé de 32 membres représentant tous les acteurs impliqués dans le développement régional. Il est présidé par le Gouverneur qui est assisté du Président du Conseil régional de la société civile en qualité de Vice-président. Le régional de concertation et de coordination discute et prend toutes les importantes décisions concernant la mise en œuvre de la stratégie régionale (suivi, évaluation et processus itératif).

d) Opérationnalisation du système de suivi et évaluation

Dans le cadre de l'opérationnalisation du système de suivi et évaluation de la stratégie, les principales actions menées sont les suivantes :

- Réalisation en 2002 et 2003 de l'enquête QUIBB (questionnaire unifié sur les indicateurs de base de bien-être) et de l'enquête intégrée de base pour l'évaluation de la pauvreté (EIBEP). Les résultats de ces 2 enquêtes permettront d'actualiser la base d'information sur la pauvreté et de constituer une référence pour le suivi et l'évaluation des performances de la SRP,
- Identification de 123 indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la stratégie à partir d'un cadre logique d'analyse des indicateurs (pertinence, sensibilité,

fiabilité, actualité, désagrégabilité et observabilités) et leur classification en indicateurs 1er rang et de second rang ainsi que par typologie (intrants, résultats et impacts);

- définition des organes de suivi et évaluation ainsi que leur mission,
- validation de ce dispositif par tous les acteurs de la vie nationale,
- Elaboration d'une base de données pour le suivi des indicateurs,
- Mise en place depuis 2002 d'une cellule cartographique de la pauvreté (sensibilisation et ciblage des actions);
- Installation de la Cellule technique de suivi et évaluation ;
- Elaboration en cours d'un modèle de simulation d'impact des politiques (modèle de cadrage macroéconomique),
- Préparation du premier rapport national sur la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté,
- Préparation du 2^{ème} rapport national de suivi des progrès sur les objectifs de développement du millénaire.